

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS
« LES RIVES DROITES DE L'ADOUR »
MERCREDI 7 JUIN 2023
SALLE SAINTE-URSULE – 18H30

COMPTE-RENDU VALIDÉ PAR LE BUREAU ET LE CONSEIL DE QUARTIERS

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre **ville!**



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour :

- 1/ Point d'avancement sur les axes de travail**
- 2/ Questions diverses**

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 – Présentation projetée

Les membres du Conseil de quartiers sont assis en assemblée. Ils seront invités, à tour de rôle, à présenter le travail mené sur les axes de travail de leur feuille de route. Par groupe, ils feront face à l'assemblée en s'installant à une table équipée de micros. Un micro circulera dans l'assemblée pour les échanges.

Introduction

Christian Millet-Barbé, Adjoint de quartier, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à cette réunion. Il accueille Nicolas Duvallat, qui était sur liste d'attente et remplace Etienne Driollet qui s'est désisté précédemment.

Il informe le Conseil de quartiers des membres excusés pour la séance, pour raisons personnelles ou professionnelles : pour le collège habitants, Laurence Alonso, Nicolas Arosteguy, Jean-Louis Barthélemy, Carole Dalla Torre, Audrey Dallez, Patrick Giblin, Liliane Laveuve et Karim Mohamadi ; pour le collège acteurs locaux, Catherine Bisbau, Prunelle Giordano et François Iraola ; pour le collège élu, Juliette Brocard. Il précise que Guy Mattera arrivera en retard.

Il rappelle que ce premier semestre a été consacré au travail en groupe, et que des réunions en plus petits comités ont donc été organisées pour avancer sur la feuille de route choisie par le Conseil de quartiers. Le bureau s'est réuni le 10 mai afin de préparer cette séance.

Il annonce l'ordre du jour :

- Point d'avancement sur les axes de travail ;
- Questions diverses.

Il indique que le compte-rendu provisoire de la réunion plénière de décembre n'a fait l'objet d'aucune demande de modification et qu'il a été validé par le Bureau et par les membres du Conseil de quartiers. Il a donc été mis en ligne sur le site internet de la Ville. Il ajoute que le compte-rendu de la réunion plénière exceptionnelle du 26 avril n'a également fait l'objet d'aucune demande de modification, qu'il a été validé par le Bureau et par les membres du Conseil de quartiers. Comme le précédent, il sera mis à disposition sur le site internet de la Ville. Il rappelle que la mise à disposition des comptes-rendus sur internet permet au public de se rendre compte des débats et du travail accompli.

1/ Point d'avancement sur les axes de travail

Joseba Erremundeguy, Conseiller municipal délégué auprès de Monsieur le Maire en charge de la relation avec les Conseils de quartiers, remercie les membres du Conseil de quartiers et les services de la Ville de Bayonne pour leur mobilisation. Il informe que 14 réunions ont été organisées avec les 4 groupes de travail du Conseil de quartiers, afin de travailler sur les 4 axes définis.

Chaque groupe de travail est invité, tour à tour, à venir partager l'avancement de son travail.

- ***Intervention du groupe A sur l'axe 1 « Requalifier le quai Bergeret (aménagement/végétalisation) »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Karim Mohamedi, Christian Prieur, Françoise Dalia, Nicolas Arosteguy et Guy Mattera, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 20 septembre 2022, le groupe s'est réuni le 14 janvier, le 1^{er} février et le 30 mars 2023.

Après la balade urbaine du 14 janvier et les réunions de travail effectuées en lien avec la lauréate du projet au budget participatif sur ce même site, les conclusions des travaux sont les suivantes :

- La totalité du quai Bergeret, entre le pont Saint-Esprit et le pont du chemin de fer, pourrait être aménagée en trois phases. Les différentes largeurs de trottoirs existantes sur le quai ne permettent pas de l'aménager en une seule fois. L'aménagement pourrait commencer, dans la liaison du quai de Lesseps, pont Saint-Esprit, square Bergeret ;
- Le stationnement constitue un des enjeux principaux. L'idée est de réduire environ de moitié le nombre de places de stationnement, tout en proposant d'autres solutions aux résidents, notamment au parking Belfort et au square Gambetta. Des accès seront maintenus pour le portage à domicile, le personnel médical, etc. Sur la partie entre le square Bergeret et le pont du chemin de fer, une offre de stationnement pourrait être envisagée ;
- Des expérimentations pourraient être organisées pour les deux phases (zones 1 et 3) dès la rentrée.

Christian Millet-Barbé ajoute qu'une concertation est légalement nécessaire avec les habitants, et que la Ville travaille à ses modalités.

Jean-Baptiste Marinot, Directeur général adjoint en charge des services technique de la Ville de Bayonne, rappelle que l'objectif du groupe de travail était de travailler sur l'apaisement du trafic au profit des modes de déplacement doux, et sur la végétalisation du quai. Sur le quai Bergeret, les places de stationnement et les trottoirs, plus ou moins étroits en fonction des arbres, des escaliers, etc., rendent difficile la circulation en vélo ou à pied. L'idée est d'arriver à créer un lieu plus apaisé, étendu et agréable, afin d'améliorer la cohabitation entre la voiture et les mobilités douces tout en végétalisant l'espace.

Il explique que :

- La circulation autour du square Gambetta est assez facile à neutraliser sans trop de difficultés techniques. Cette solution semble acceptable pour les habitants. La démarche permettrait d'étendre le quai comme devant l'Atalante ;
- La seconde zone est un peu plus compliquée à traiter, car elle comprend des entrées piétonnes pour accéder aux résidences et beaucoup de places de stationnement. L'acceptabilité d'un aménagement doit être discutée avec les habitants ;

- Sur la troisième zone, piétonner ou semi piétonner le quai est assez facile compte tenu de l'absence de dessertes. La création d'un nouveau lieu sur le square Bergeret est envisageable, en désimperméabilisant l'existant et en supprimant la circulation. Il est possible d'y lancer rapidement une expérimentation.

Il évoque une solution ambitieuse et intéressante, qui serait de préserver la totalité de l'espace pour les modes doux et actifs tout en conservant une possibilité d'accès des voitures sur certaines plages horaires. Ce type d'aménagement a été réalisé, près de l'Atalante. Il présente un avantage pour les piétons et les cyclistes, mais aussi pour le cadre et la qualité de vie des habitants.

Un Conseiller de quartiers évoque les normes à respecter concernant les accès pompiers. Jean-Baptiste Marinot assure que toutes les conditions de sécurité seront maintenues. Les services de secours disposeront de leurs propres badges d'accès. Quant à la police municipale, elle peut actionner les bornes d'accès.

Il précise que sur le tronçon allant du square Bergeret au pont de fer, la circulation et les conflits d'usage sont moins importants. Les places de stationnement pourraient être reportées sur la rue Alsace-Lorraine du côté de la prison, ce qui permettrait de réduire la voirie et de créer un effet de paroi qui réduirait la vitesse des automobilistes. Il ajoute que la Ville envisage de travailler sur une portion de voirie après le square Bergeret, afin d'enlever totalement la voiture autour du square.

Il annonce le calendrier envisagé :

- Un échange avec les riverains, afin de leur présenter le projet ;
- Une expérimentation sur le square Gambetta et sur le square Bergeret à la rentrée. Des barrières automatiques amovibles seront installées. Il sera donc possible de revenir en arrière si l'expérimentation n'est pas concluante.

Il précise que la Ville est accompagnée sur ce projet par le même prestataire qui est en charge de la concertation sur le projet Rive droite de l'Adour portée par la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB).

Joseba Erremundeguy résume les deux scénarii envisagés. Dans le premier, la circulation est maintenue sur le tronçon du milieu. Dans le second, des places de stationnement sont enlevées pour consacrer le lieu aux piétons. Il demande si les deux scénarii seront soumis à la concertation. Jean-Baptiste Marinot souligne que le second scénario serait trop traumatisant s'il s'imposait d'un coup aux habitants. Pour cette raison, il est proposé de tester des aménagements moins impactants. S'ils fonctionnent, ils deviendraient pérennes. Puis la Ville passerait à l'étape suivante des aménagements.

Joseba Erremundeguy demande s'il est possible de libérer des places de stationnement résidents au parking Belfort. Jean-Baptiste Marinot confirme que cette solution est possible.

Le parking vient d'atteindre sa jauge d'abonnés, mais la jauge abonnés/chalands est définie par la Ville et peut donc être modulée.

Un Conseiller de quartiers demande comment la concertation va se dérouler. Jean-Baptiste Marinot répond que l'organisation est en cours de définition avec le prestataire. Dans les grandes lignes, elle ne se limitera pas aux résidents et prendra la forme d'ateliers plutôt que des réunions publiques. Au-delà du temps d'acceptation du principe d'aménagement par les habitants, un temps sera aussi nécessaire pour définir l'aménagement souhaité du lieu.

Joseba Erremundeguy souligne la présence de peu d'arbres dans les illustrations des pistes de travail projetées. Jean-Baptiste Marinot explique qu'il a fait retirer les arbres des présentations, car à ce stade des études il n'est pas possible d'affirmer qu'il sera techniquement faisable d'en planter, compte tenu des réseaux d'assainissement passant sous la voirie.

Un Conseiller de quartiers partage qu'en emmenant ses enfants de Saint-Bernard à l'ikastola, il doit marcher sur la chaussée. Il pense que les deux scénarii doivent être présentés et que le second doit être retenu, afin de fermer la circulation automobile sur la totalité. Il rappelle que le premier scénario prévoit le maintien de la circulation sur la partie où la voirie est la moins large.

Christian Millet-Barbé craint qu'il soit reproché à la Ville d'agir sans vision cohérente d'ensemble, si le scénario deux n'est pas présenté dans la concertation. Lors d'échanges avec des habitants du quartier Arrousets, il a constaté que les attentes vont vraiment dans le sens d'une pacification. La fin du « tout voiture » dans les villes est rentrée dans les têtes, tout comme les mobilités douces. Joseba Erremundeguy est d'avis que les habitants de Saint-Esprit, usagers de ces parkings, vont avoir besoin d'un temps d'adaptation, surtout dans un contexte où il est de plus en plus difficile de se garer.

Françoise Dalia demande si le budget d'aménagement dépassera celui alloué au projet retenu dans le cadre du budget participatif. Jean-Baptiste Marinot répond que le montant du budget participatif ne permettra pas d'aménager la totalité du tronçon. Si l'expérimentation fonctionne, les premières parties pourront être pérennisées. Le reste sera aménagé progressivement, en plusieurs temps.

- ***Intervention du groupe B sur l'axe 2 « Décloisonner les quartiers des rives droites de l'Adour en aménageant des pistes cyclables et des voies piétonnes »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Laurence Alonso, Jean-Marie Indaburu, André Davant, Marie-Hélène Michel-Poisson, Prunelle Giordano, Stéphanie Landriau, Yves Dussidour, Annick Castaing, Catherine Bisbau et Carole Dalla Torre, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 4 octobre 2022, le groupe s'est réuni le 17 janvier, le 1^{er} avril, le 26 avril et le 22 mai 2023.

Il ressort de ces réunions que :

- La situation s'est bien arrangée sur Saint-Bernard ;
- Il reste encore à travailler sur la sécurité des cyclistes ;
- Les travaux de signalisation ont été effectués sur le rond-point d'Amade ;
- Les panneaux de police (panneaux obligatoire piétons et interdit vélos) seront implantés sur le pont Saint-Esprit entre l'été et l'automne ;
- Le support de communication « Petit guide pratique du vélo » a été réalisé ;
- Le projet de voie verte sur le secteur Saint-Bernard est acté. Les travaux ne seront pas programmés avant 2024 ;
- La circulation sur la rue d'Arrousets est difficile pour tout le monde (piéton, voiture, bus et vélo) et le passage de véhicules augmente. Trois scénarii ont été proposés pour limiter la circulation. Le scénario qui a fait consensus et qui est envisagé arrête la circulation sur la rue d'Arrousets pour les automobilistes qui viennent du sud des Landes et vont en direction de Bayonne. Ils devront emprunter le chemin de Loustaounaou. La rue d'Arrousets restera à double sens, avec un trottoir agrandi pour les piétons.

Un Conseiller de quartiers souligne que les travaux sur Saint-Bernard se feront donc en 2025. Jean-Baptiste Marinot répond qu'aucun budget n'a été alloué à ce projet en 2023, mais qu'un budget pourrait être attribué en 2024.

Christian Millet-Barbé explique que :

- L'aménagement de la circulation sur la rue d'Arrousets va permettre de dédier une voie aux circulations douces sur la partie allant du chemin de Sanguinat à l'Adour, et de créer une liaison avec la piste cyclable des Landes ;
- Afin de casser la vitesse sur la rue d'Arrousets et de permettre la circulation des voitures, des vélos et des bus sur une voie partagée, la totalité de la rue passera en zone 30. La zone 30 ne suffisant pas à garantir un ralentissement des voitures, deux écluses seront installées et la voie sera réduite pour créer un effet de paroi. Enfin, un feu alternatif et un sas seront installés pour que les voitures ne puissent circuler que sur une voie à la fois sur le pont sur l'autoroute. L'autre voie du pont sera dédiée aux vélos aux piétons ;
- Ce projet, travaillé par le Conseil de quartiers, sera prochainement concerté avec les riverains. Puis, une expérimentation de six mois pourrait être mise en place. À l'issue de cette période, un bilan permettra d'entériner ou non l'expérimentation.

Concernant la gestion du pont, une Conseillère de quartiers indique qu'elle a contacté les autoroutes du sud de la France (ASF), propriétaires de l'édifice. Le 30 mai, les ASF ont répondu que le pont, ses barrières et la sécurité relèvent des ASF, mais que la voirie et les trottoirs sont communaux. La Ville de Bayonne doit donc faire une demande d'aménagement. Si elle est compatible avec les conditions de sécurité, ASF peut donner l'autorisation de faire les travaux. Jean-Baptiste Marinot confirme que la Ville est totalement libre de faire ce qu'elle veut sur la

voirie du pont. Mais elle ne peut pas toucher à l'ouvrage en béton. Or, cet ouvrage est construit de telle manière qu'il est impossible de le modifier.

Un Conseiller de quartiers pense que la circulation en alternance sur le pont va se coupler à une file d'attente et un effet de cisaillement en bas du pont. Jean-Baptiste Marinot répond que ces phénomènes ne devraient pas se produire, car la circulation sur la rue d'Arrousets aux heures de pointe sera 4 à 5 fois moins importante qu'aujourd'hui. Christian Millet-Barbé rappelle qu'un feu alterné a été installé pendant quelques jours sans générer d'embouteillages, y compris pendant les heures de pointe. Jean-Baptiste Marinot ajoute que la durée du feu alterné peut être programmée de manière différente en fonction des heures et des sens de passage.

Un Conseiller de quartiers évoque le fait que les riverains soient consultés via l'écho de la cité. Compte tenu du taux de retour relativement faible de ce support, il estime qu'une réunion d'information devrait être organisée avant l'installation de l'équipement. Christian Millet-Barbé répond qu'une réunion publique pourrait être envisagée pour faire le bilan de l'expérimentation, mais confirme l'intérêt de l'écho de la cité sur ce type d'aménagement, à l'appui d'expériences des services.

Un Conseiller de quartiers souligne que les vélos doivent circuler au milieu du pont, afin de ne pas avoir à rouler à contresens. Christian Millet-Barbé prend note de ce point qui sera étudié avec les services de la Ville.

Un Conseiller de quartiers demande quel est le calendrier des travaux. Christian Millet-Barbé répond que la Ville souhaite aller le plus vite possible. Mais il faut le temps d'organiser la concertation et d'informer les villes des Landes concernées. Marie-Anne Delobel, Conseillère municipale, considère que l'expérimentation doit débuter avant la fin du mandat du Conseil de quartiers.

Un exemplaire du petit guide du vélo est mis à disposition de chaque membre du Conseil de quartiers.

- ***Intervention du groupe C sur l'axe 3 « Installer des toilettes publiques »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Guy Mattera, Michel de la Morinerie, Laëtitia Raynaud, Christian Prieur et Audrey Dallez présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 18 octobre 2022, le groupe s'est réuni le 22 février 2023.

Il ressort des travaux que :

- Plusieurs lieux d'implantation ont été envisagés dans différents quartiers de la rive droite. Malheureusement, les moyens ne sont pas extensibles. La priorité a donc été donnée aux endroits les plus fréquentés. Sur la base de ce critère, deux endroits ont été choisis : le square Gambetta au pied du pont Saint-Esprit et devant la gare ;

- En complément de ces installations, des vespasiennes seront installées sur la placette Bourdaa en fin d'année ;
- Les toilettes derrière l'école Jules Ferry ont été conservées ;
- Il semble important de créer une signalétique pour informer de l'existence des toilettes, afin de faire changer les habitudes et d'améliorer la propreté de certains endroits. La création de la signalisation « est dans les cartons ».

Une Conseillère de quartiers rappelle que Monsieur le Maire a demandé l'implantation de toilettes au niveau de l'arrêt des bus longue distance. Jean-Baptiste Marinot confirme cette demande ainsi qu'une demande d'installation sur les allées Boufflers.

Un Conseiller de quartiers a vu la signalisation humoristique « Fais pas pipi ici ». Christian Millet-Barbé indique que cette signalétique a été installée uniquement pour la foire au jambon. Il ajoute que les policiers municipaux ont dressé 24 verbalisations pour mixtion sur la voie publique pendant cette manifestation. Cependant, il souligne la difficulté d'intervention, en donnant l'exemple de policiers qui ont été pris à partie par des contrevenantes et leurs familles.

Une Conseillère de quartiers demande quel est le résultat de l'expérimentation des urinoirs féminins pendant la foire au jambon. Christian Millet-Barbé répond que les résultats sont très satisfaisants. Le dispositif sera reconduit pour les fêtes de Bayonne.

Un Conseiller de quartiers signale qu'aux fêtes de Pampelune, les toilettes sont propres et accessibles dans tous les bars, contrairement à Bayonne. Christian Millet-Barbé rappelle que les cafetiers sont obligés de construire un comptoir qui permette d'accéder aux toilettes. Mais les cafés étant souvent étroits, ils stockent des futs de bière dans les toilettes et celles ouvertes sont rapidement sales et bouchées. Il ajoute que les cafetiers considèrent qu'ils n'ont pas vocation à servir de toilettes publiques pour les personnes qui ne consomment pas chez eux. Quant aux policiers de Pampelune, ils ont constaté que 90% des personnes verbalisées pour mixtion sur la voie publique sont des Français, ce qui dénote une mentalité particulière. Les responsabilités sont à tous les niveaux. Il confirme que la Ville doit avoir une offre de toilettes conséquentes. Pour ce faire, elle a considérablement augmenté le budget alloué.

- ***Intervention du groupe D sur l'axe 4 « Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de François Iraola, Catherine Bisbau, Christian Prieur, Patrick Giblin, Prunelle Giordano, Liliane Laveuve et Laëtizia Raynaud, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 11 octobre 2022, le groupe s'est réuni le 8 février et le 25 février 2023.

Des balades ont été organisées pour dresser un inventaire de tous les lieux. Le Conseil de quartiers n'a pas fait beaucoup de découvertes supplémentaires par rapport à l'inventaire

déjà effectué par la Ville. Le prochain Conseil de quartiers exploitera peut-être toutes ces informations pour créer des randonnées, etc.

Christian Millet-Barbé mentionne qu'il est nécessaire de faire des photos de certains lieux identifiés comme remarquables. Elodie Cluzeau, Chargée de mission de la Ville de Bayonne, distribue le tableau d'inventaire, fruit du travail mené, aux personnes présentes, explique qu'il comprend les éléments patrimoniaux recensés par la Ville et par le groupe et que les endroits où des photos manquent sont soulignés en orange. Il s'agit souvent de propriétés privées. Elle invite les membres du Conseil de quartiers à consulter l'inventaire pour voir s'ils peuvent le compléter. Si tel est le cas, elle leur demande de bien vouloir lui transmettre les photos afin qu'elle les envoie aux services de la Ville qui consolide toutes les données. Elle ajoute que les membres du Conseil de quartiers peuvent aussi consulter l'état des recherches menées par le pôle Patrimoine Ville d'Art et d'Histoire de la Ville, mis à disposition dans la salle.

Une Conseillère de quartiers confirme la difficulté de photographier des lieux privés, souvent peu visibles depuis l'espace public.

Christian Millet-Barbé souligne que le groupe de travail a travaillé sur un critère intéressant, celui de l'attachement des habitants aux lieux répertoriés. La Ville va aussi utiliser ce critère.

2/ Questions diverses

Le Bureau a souhaité que deux informations soient partagées à tous les membres du Conseil de quartiers.

- **Information sur le Tour de France**

Christian Millet-Barbé évoque l'arrivée du Tour de France prévue le 3 juillet 2023 à Bayonne. Il s'agit de la dernière des trois étapes basques. Il était important pour la Ville de s'inscrire dans cette démarche de valorisation du Pays Basque.

Il informe que les coureurs entreront dans Bayonne par le giratoire de Maignon, remonteront le boulevard d'Aritxague jusqu'au rond-point d'Intersport avant de prendre la bretelle vers l'avenue du Maréchal Soult puis de traverser le giratoire Saint-Léon pour arriver juste avant le rond-point d'Aquitaine, au droit du cinéma CGR. La maison des associations accueillera la presse. Du dimanche soir 21h au lundi soir 22h, la circulation sera totalement fermée sur la RD810, afin de procéder aux installations et aménagements nécessaires.

Jean-Baptiste Marinot présente les modalités d'arrivée du Tour de France et les contraintes associées. Il rappelle qu'il s'agit du troisième événement mondial, après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football. Il explique qu'à partir du dimanche soir, les services de la Ville et les équipes de la société du Tour de France vont installer le matériel nécessaire. Le lundi, les axes seront rouverts au fur et à mesure du démontage des installations. Il précise qu'il sera possible de traverser les axes fermés à la circulation, et ce jusqu'à 13h00 le lundi,

mais uniquement à certains endroits du parcours. Aucune traversée ne sera possible au carrefour Saint-Léon.

Il ajoute que les spectateurs sont invités à ne pas prendre la voiture. La Ville et ses partenaires vont déployer beaucoup d'arceaux vélos temporaires pour accrocher les vélos. La circulation des bus sera impactée par la fermeture des voies, mais ils s'approcheront au plus près du parcours. Une navette spéciale partira d'Ametzondo pour amener les spectateurs en centre-ville. Le parking d'Ametzondo servira de parking relais pour la navette et les bus venant de l'intérieur.

Il précise que dans les prochains jours, un écho de la cité spécial de quatre pages sera envoyé aux habitants.

Un Conseiller de quartiers demande s'il sera possible de traverser le parcours à pied. Christian Millet-Barbé répond que la traversée sera possible jusqu'à 13h00.

- ***Information sur le projet Rive droite de l'Adour***

Joseba Erremundeguy évoque ce projet d'aménagement qui s'étend sur un espace urbain de 17 hectares situé entre le pont Saint-Esprit et le pont Grenet, et qui constitue un vrai défi collectif pour Bayonne. Ce projet est exceptionnel à plus d'un titre : par sa localisation en vis-à-vis du centre historique du Grand Bayonne, ainsi que par les enjeux urbains, environnementaux et sociétaux majeurs. Le projet est porté par la CAPB, en partenariat avec la Ville de Bayonne. Depuis 15 ans, les deux collectivités ont acquis la quasi-totalité des terrains nécessaires pour le mener à bien. Il constitue l'une des dernières possibilités de construire la ville de demain, sans avoir à artificialiser des sols.

Il rappelle que Monsieur le Maire a souhaité concerter les habitants de Bayonne sur l'aménagement de cet espace. Dans ce cadre, le Conseil de quartiers a été invité à participer à une enquête qui s'est tenue sur le terrain et en ligne, afin de récolter les attentes des habitants. 700 personnes ont répondu au questionnaire. 130 personnes ont participé à l'atelier organisé à Saint-Ursule. Le prestataire en charge de la concertation travaille actuellement sur les données récoltées. Le compte-rendu de l'atelier et les résultats de l'enquête seront mis à disposition du public sur les sites internet dédiés :

- <https://www.communaute-paysbasque.fr/projet-damenagement-urbain-rive-droite-de-ladour>;
- <https://www.facebook.com/Projetrivedroitedeladour>;
- <https://www.bayonne.fr/information-transversale/grands-projets/rive-droite-de-ladour-31349>.

La prochaine étape concerne la rédaction du plan guide, c'est-à-dire les grandes orientations du projet en fonction des besoins connus (logements, équipements culturels, commerces, équipements universitaires, transition écologique). La Ville et la CAPB entreront ensuite dans une démarche dynamique de concertation. Il invite les membres du Conseil de quartiers à se

tenir informés des prochains rendez-vous de la participation qui seront annoncés sur les sites dédiés mentionnés.

Un Conseiller de quartiers qui a travaillé sur la mémoire du site, informe que les bâtiments existants du quai de Lesseps ont été recensés et que l'historique du quai a été retracé. Un petit livre, reprenant ces éléments, est en cours d'édition.

Il est demandé aux membres présents s'ils souhaitent aborder d'autres sujets. Aucune demande n'est formulée.

Conclusion

Joseba Erremundeguy annonce qu'au mois d'octobre prochain, le Conseil municipal votera le bilan des feuilles de route de chaque Conseil de quartiers. Afin de préparer ce bilan, une réunion inter-quartiers est prévue le 23 septembre de 10h à 14h à la Maison des associations, en présence de Monsieur le Maire. Une convocation sera prochainement envoyée à tous les membres. Le Conseil de quartiers ne se retrouvera donc plus en réunion plénière, mais les groupes de travail pourront continuer à se réunir jusqu'à la fin du mandat fixé au 19 novembre, par arrêté du Maire.

Elodie Cluzeau précise que l'appel à candidature pour le renouvellement des Conseils de quartiers sera lancé avant la fin du mandat, pour que le deuxième mandat puisse débiter dès l'échéance du premier.

Une Conseillère de quartiers demande s'il est possible de se représenter. Joseba Erremundeguy répond qu'à l'origine, l'idée était que les membres ne puissent pas se représenter afin que les membres puissent changer. Mais la charte des Conseils de quartiers ne prévoyant pas l'interdiction de se représenter, les membres du Conseil de quartiers peuvent postuler à nouveau s'ils le souhaitent.

Un Conseiller de quartiers propose de réserver un quota de places aux personnes qui souhaitent se représenter. Christian Millet-Barbé évoque l'importance que le groupe soit homogène dans sa connaissance du fonctionnement et des dossiers. Joseba Erremundeguy explique que la sélection des Conseillers de quartiers est déjà très complexe puisqu'elle prend en compte la parité, les secteurs géographiques, les collègues, etc.

Christian Millet-Barbé remercie les membres du Conseil de quartiers pour leur présence et leur participation.

Annexe 1 - Liste des participants

FEUILLE DE PRÉSENCE

Par ordre alphabétique

COLLEGE HABITANT.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Madame	Alonso	Laurence	Arrousets	<i>Excusée</i>
Monsieur	Arosteguy	Nicolas	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	<i>Excusé</i>
Madame	Castaing	Annick	Saint-Bernard	<i>Présente</i>
Madame	Dalla Torre	Carole	Arrousets	<i>Excusée</i>
Monsieur	Davant	André	Arrousets	<i>Présent</i>
Monsieur	Dussidour	Yves	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
Monsieur	Duvallet	Nicolas	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
Monsieur	Giblin	Patrick	Arrousets	<i>Excusé</i>
Monsieur	Indaburu	Jean-Marie	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
Madame	Landriau	Stéphanie	Citadelle	<i>Présente</i>
Madame	Laveuve	Liliane	Arrousets	<i>Excusée</i>
Madame	Michel-Poisson	Marie-Hélène	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	<i>Présente</i>
Monsieur	Mohamedi	Karim	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	<i>Excusé</i>
Madame	Péchiné	Martine	Citadelle	<i>Présente</i>
Monsieur	Prieur	Christian	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	Raynaud	Laëtitia	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	<i>Présente</i>
COLLEGE ACTEURS LOCAUX				
ASSOCIATIONS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Bisbau	Catherine	Centre aéré Moulin d'Arrousets	<i>Excusée</i>
Madame	Dalia	Françoise	Le vigilant	<i>Présente</i>
Monsieur	de la Morinerie	Michel	Saint Esprit sur le pont	<i>Présent</i>
Madame	Giordano	Prunelle	Site Saint Bernard - Comité local de Bayonne - Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs	<i>Excusée</i>
Monsieur	Iraola	François	Association Préservation Saint Bernard	<i>Excusé</i>
Monsieur	Mattera	Guy	Association des Professionnels du quartier Saint Esprit	<i>Présent</i>
PROFESSIONNELS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Monsieur	Barthelemy	Jean-Louis	Restaurant Bidaian	<i>Excusé</i>
Madame	Dallez	Audrey	Korail	<i>Excusée</i>
TABLEAU 1-33				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brocard	Juliette	Conseillère municipale membre de l'opposition	<i>Excusée</i>
Madame	Delobel	Marie-Anne	Conseillère municipale de la majorité	<i>Présente</i>
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	<i>Présent</i>
Monsieur	Millet-Barbé	Christian	Adjoint de quartier	<i>Présent</i>

Participaient également : Jean-Baptiste Marinot, Directeur général adjoint en charge des services techniques et Elodie Cluzeau - Chargée de mission, Ville de Bayonne

Annexe 2 – Présentation projetée

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS « LES RIVES DROITES DE L'ADOUR »

Mercredi 7 juin 2023

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour

- Introduction
- Point d'avancement sur les axes de travail
- Questions diverses
- Conclusion

1/ Introduction

2/ Point d'avancement sur les axes de travail

Les chiffres clés

4

Axes de travail

4

Groupes de travail

14

Réunions de groupe de travail

<p>Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour Axes de travail choisis</p>	<p>4 Groupes de travail Listes des participants non définitives</p>	<p>Dates des premières réunions de groupes</p>
<p>Axe 1 – Requalifier le quai Bergeret (aménagement / végétalisation)</p>	<p>Groupe A - Karim Mohamedi, Christian Prieur, Françoise Dalia, Nicolas Arosteguy, Guy Mattera</p>	<p>R1 : 20 septembre 2022(18h30-20h) R2 : 14 janvier 2023 (10h30-12h) R3 : 1^{er} février 2023 (18h30-20h) R4 : 30 mars 2023 (18h30-20h)</p>
<p>Axe 2- Décloisonner les quartiers des rives droites de l'Adour en aménageant des pistes cyclables et des voies piétonnes</p>	<p>Groupe B -Laurence Alonso, Jean-Marie Indaburu, André Davant, Marie-Hélène Michel-Poisson, Prunelle Giordano, Stéphanie Landriau, Yves Dussidour, Annick Castaing, Catherine Bisbau, Carole Dalla Torre</p>	<p>R1 : 4 octobre 2022 (18h30-20h) R2 : 17 janvier 2023 (18h30-20h) R3 : 1^{er} avril 2023 (10h30-12h) R4 : 26 avril 2023 (18h30-20h) R5 : 22 mai 2023 (18h30-20h)</p>
<p>Axe 3- Installer des toilettes publiques</p>	<p>Groupe C - Guy Mattera, Michel de la Morinerie, Laëtitia Raynaud, Christian Prieur, Audrey Dallez</p>	<p>R1 : 18 octobre 2022 (18h30-20h) R2 : 22 février 2023 (18h30-20h)</p>
<p>Axe 4 – Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine</p>	<p>Groupe D - François Iraola, Catherine Bisbau, Christian Prieur, Patrick Giblin, Prunelle Giordano, Liliane Laveuve, Laëtitia Raynaud, Nicolas Duvallet</p>	<p>R1 : 11 octobre 2022 (18h30-20h) R2 : 8 février 2023 (18h30-20h) R3 : 25 février 2023 (10h30-12h)</p>

Axe 1 – Requalifier le quai Bergeret (aménagement / végétalisation)

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur l'aménagement et la végétalisation du quai Bergeret, pour valoriser cet espace public en bord d'Adour, en améliorant les circulations et le confort des piétons et des cyclistes, et en renforçant la nature en ville.



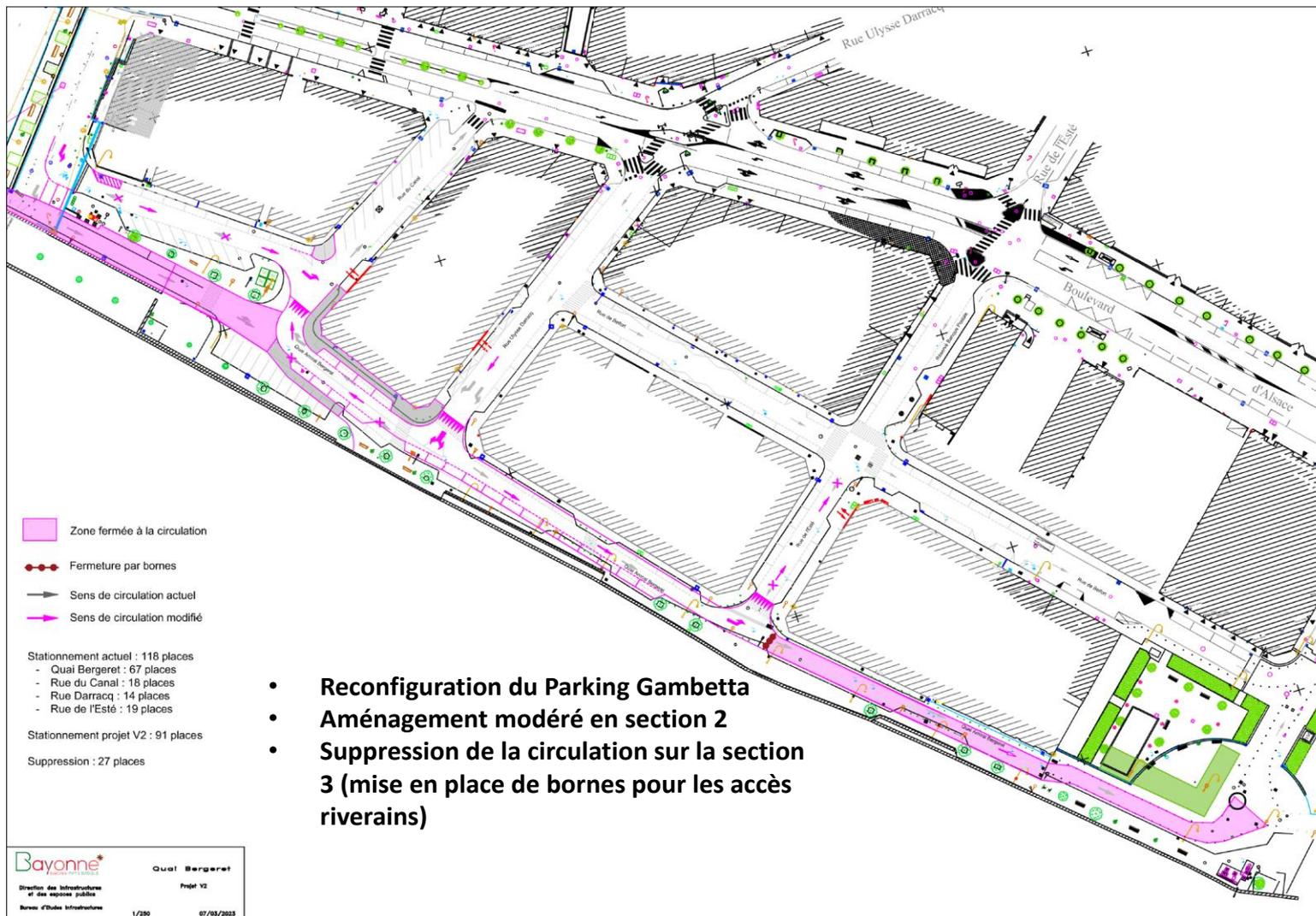


Image de principe – Ambiance paysagère

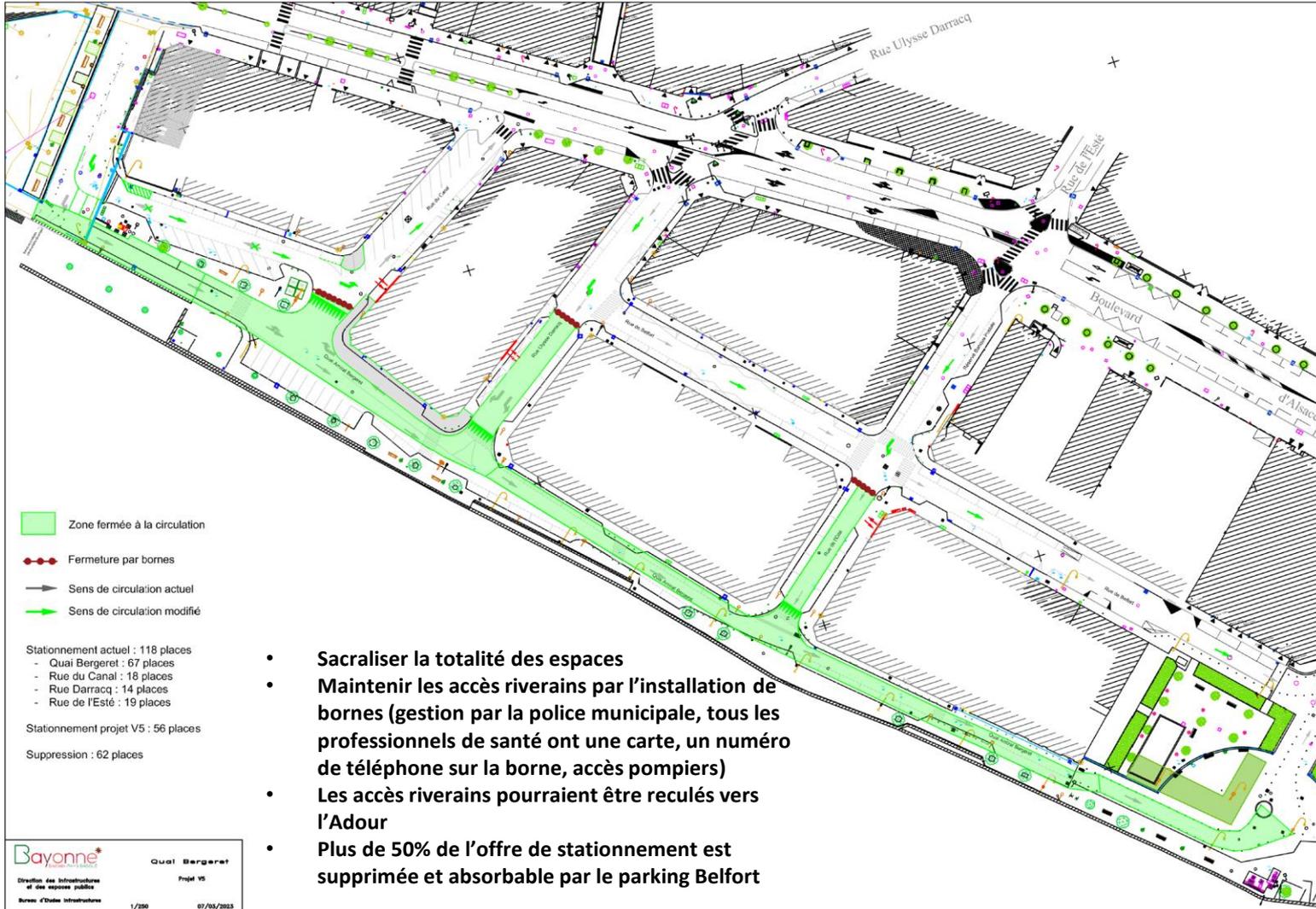




Image de principe – Ambiance paysagère

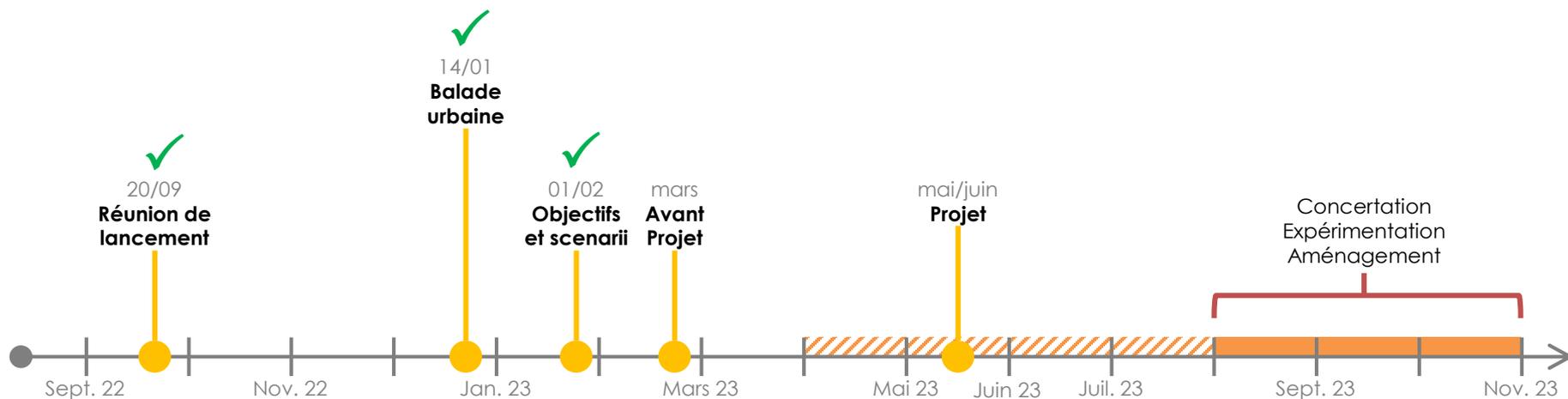


Plan de principe – Proposition



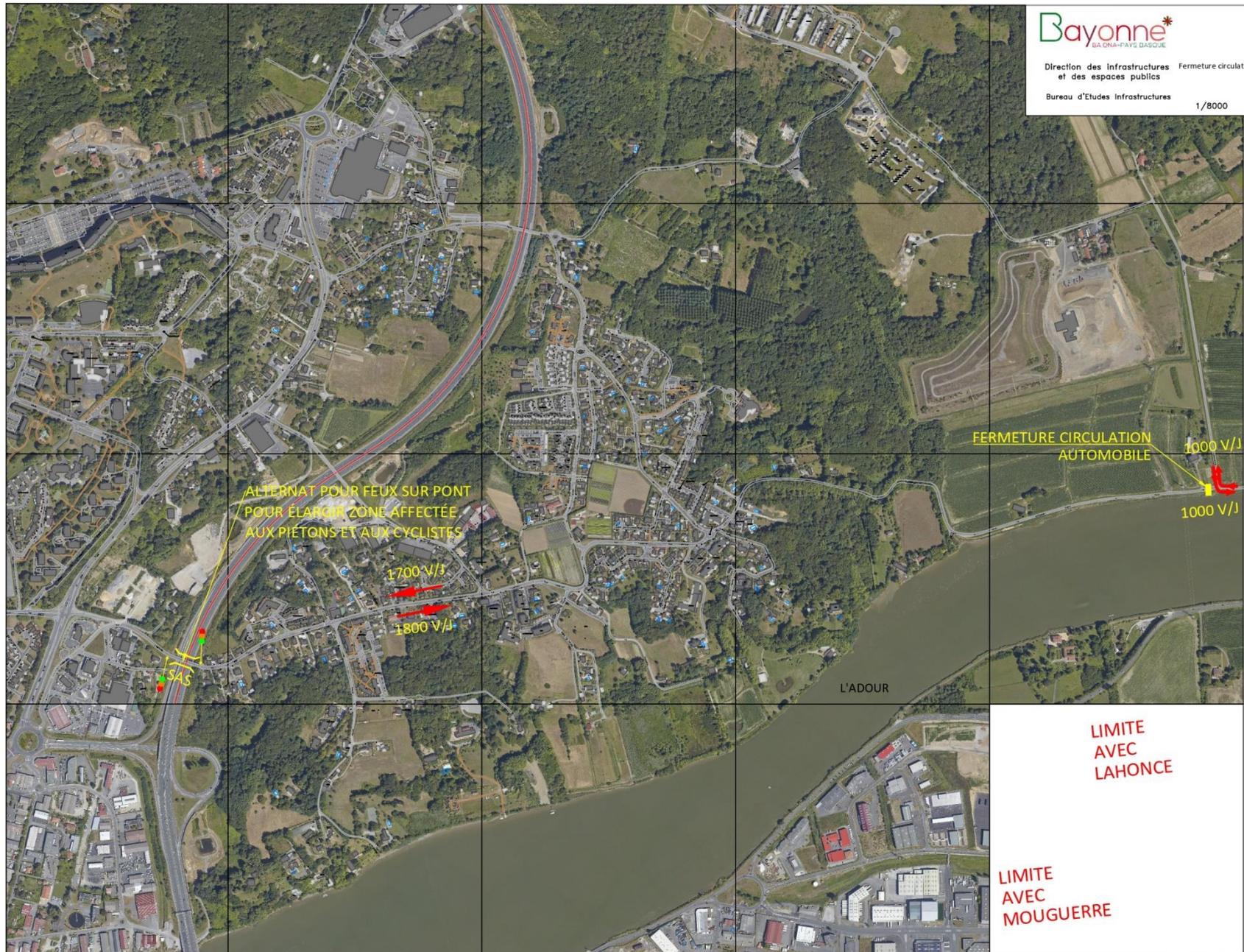
Plan de principe – Proposition

Echéancier prévisionnel de la démarche proposée



Axe 2 – Décloisonner les quartiers des rives droites de l'Adour en aménageant des pistes cyclables et des voies piétonnes

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur le développement de pistes cyclables et de voies piétonnes pour favoriser les mobilités actives et relier les différents secteurs géographiques du territoire du Conseil de quartiers. Deux sites ont été pré- identifiés pour être étudiés : les quais de l'Adour et entre le chemin de Fortune et le passage existant sous le pont de l'autoroute.



ALTERNAT POUR FEUX SUR PONT
POUR ELARGIR ZONE AFFECTEE
AUX PIETONS ET AUX CYCLISTES

1700 V/J

1800 V/J

FERMETURE CIRCULATION
AUTOMOBILE

1000 V/J

1000 V/J

LIMITE
AVEC
LES
LANDES

L'ADOUR

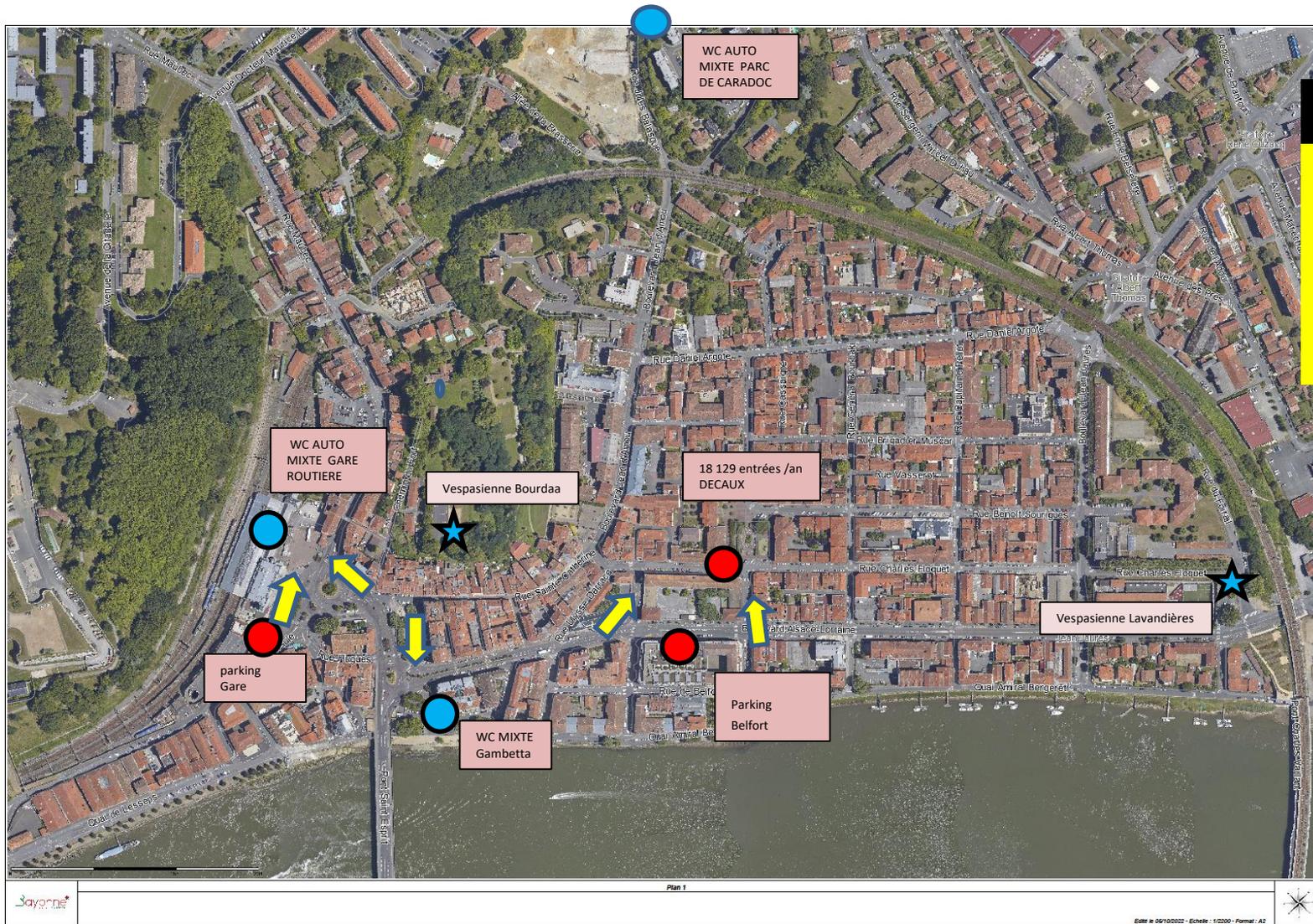
LIMITE
AVEC
LAHONCE

LIMITE
AVEC
LAHONCE

LIMITE
AVEC
MOUGUERRE

Axe 3 – Installer des toilettes publiques

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur l'augmentation de l'offre de toilettes publiques dans les quartiers pour répondre à un enjeu de santé publique et améliorer le confort de tous. Des idées de lieux ont été pré-identifiées pour être étudiées : quai Bergeret, au pied du pont Grenet, en haut de la rue Maubec, à Arrousets, aux abords de la gare et place de la République.



LÉGENDE

- WC MIXTES EXISTANTS ●
- WC MIXTES PROJET ●
- URINOIRS EXISTANTS ★
- URINOIRS SANS EAU PROJET ★



Sources : Ville de Bayonne - ACSBACIGED-EVO-2018/08

Plan 1

Échelle : 1:2000 - Format : A2



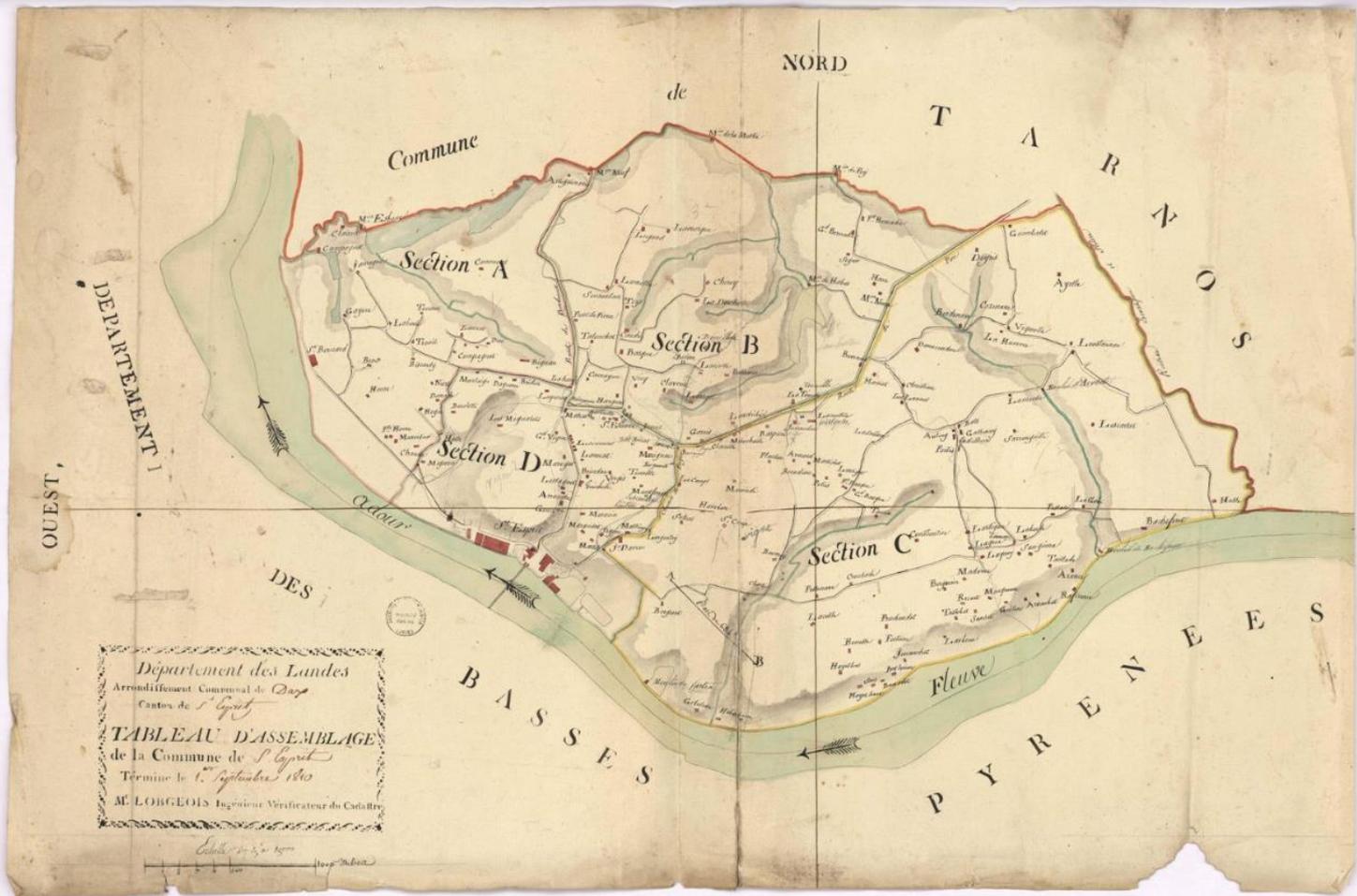
Axe 4 – Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur la création de chemins de randonnée en milieu urbain et en milieu naturel, sur les modes de déambulation et la signalétique associés pour valoriser les atouts et l'identité des quartiers. Des pistes de thématiques ont été pré-identifiées pour être étudiées : créer des randonnées du patrimoine (villa Bourbaki, chemin de Fortune – perception de l'octroi, chemin de Madame), faire découvrir les fermes maraîchères et mettre en valeur l'histoire locale

Eléments identifiés par les membres du Conseil de quartiers										Intérêt historique ou culturel		Intérêt architectural		Intérêt paysager		Valeur d'ensemble		Rareté	
Quartier	Numéro	Rue	Nom	Caractéristique	Protection au PLU au 08/02/2023	Identification à l'inventaire Ville en cours	Photos (Ville, Cdq, NON (Manque))	Lié à événement, personnage, époque, évolution ville	Lié à une signature d'architecte ou maître d'œuvre	Lié à l'attachement d'habitants	Singularité de conception, techniques, richesses décors	Bon état de conservation	Qualité des labords, jardins, parcs,	Paysage de rue	Ensemble cohérent	Emblématique d'un style ou type architectural	Echelle quartier	Echelle ville	Echelle communautaire
Saint Bernard		12 rue des Cisterciennes	Edifice avec témoignages constructifs anciens	Bâti	OUI	Déjà identifié	OK - Ville	X		X									
Saint Bernard		54 ter avenue Camille Delvaile	Moulin des Anges	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	OK - Cdq	X		X									
Saint Bernard		34 avenue Camille Delvaile	Eglise Saint Bernard	Bâti	OUI	Déjà identifié	NON Manque			X									
BOUCAU	bc1	Avenue Camille Delvaile	Restaurant Pont St Bernard	Bâti	cf Ville de Boucau	Pas identifié au 08/02/2023	cf Ville de Boucau												
BOUCAU	bc2	Chemin de Laborde	Moulin d'Esboucq	Bâti	cf Ville de Boucau	Pas identifié au 08/02/2023	cf Ville de Boucau												
Saint Bernard		4 Parcelle AE0120	Cimetière Anglais	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	NON Manque	X		X									
Saint Bernard		567 chemin de Laharie	Chapelle du château de Biscardy	Bâti	OUI	Déjà identifié	OK - Ville et Cdq	X		X									
Saint Bernard		610 chemin de Lannot	Villa Le Lannot	Bâti	NON	Déjà identifié	OK - Ville et Cdq			X									
Saint Bernard		714 chemin d'Amade	Pignonier de la clinique Amade	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	OK - Ville et Cdq	X		X									
Saint Bernard		13 rue des sœurs blanches	Lavoir des Sœurs Blanches	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	NON Manque	X		X									
Saint Bernard		3-8 avenue Camille Delvaile	Alignement de villas	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	OK - Ville et Cdq			X									
Saint Bernard		4 avenue Camille Delvaile	Villa remarquable	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	OK - Ville et Cdq			X									
Saint Bernard		11 Avenue Henri Grenet	Lavoir de la Citadelle	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	NON Manque	X		X									
Saint Esprit		1242 bis Rue Maubec	Lavoir	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2023	OK - Ville	X		X									
Saint Esprit		40 Place de la République	Fontaine	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2024	NON Manque	X		X									
Saint Esprit		147 rue Denis Etcheverry	Façade du Cinéma Atalante	Bâti	NON	Déjà identifié	NON Manque			X									
Arrousets		60 avenue Benjamin Gomez/chemin de Hayet	Château de Hayet	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2024	OK - Ville et Cdq	X		X									
Arrousets		1632 chemin de Fortune	?	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2024	NON Manque (CDQ ?)			X									
Arrousets		1731 chemin de Fortune	?	Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2024	NON Manque (CDQ ?)			X									

Les éléments paysagers n'ont à ce stade, pas les mêmes critères d'évaluation de leur intérêt patrimonial, que les éléments bâtis. Mais il est possible de leur reconnaître un intérêt lié à l'attachement des habitants, exprimés dans le cadre du Conseil de quartiers en l'occurrence.

Saint Bernard	nb1	Chemin de Laborde	Chemin de Laborde et ses plantations ponctuelles	Non Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2024	OK - Cdq												
Saint Bernard	nb2	Chemin de Petit Borde	Jardins familiaux	Non Bâti	NON	Pas identifié au 08/02/2024	NON Manque (ville)												
Saint Bernard	nb3	100 chemin de Laharie	Parcelle cultivées agricoles	Non Bâti	OUI (zone A)	Pas identifié au 08/02/2024	OK - Ville et Cdq												
Saint Bernard	nb4	parcelle AD0167	Verger	Non Bâti	OUI (zone N)	Pas identifié au 08/02/2024	OK - Cdq												



3 / Questions diverses





Pour s'informer et participer

RIVE
DROITE
DE L'ADOUR

ATUURSIEN ESKUIN-BAZTERRA - ARRIBA DRETA D'ADOUR

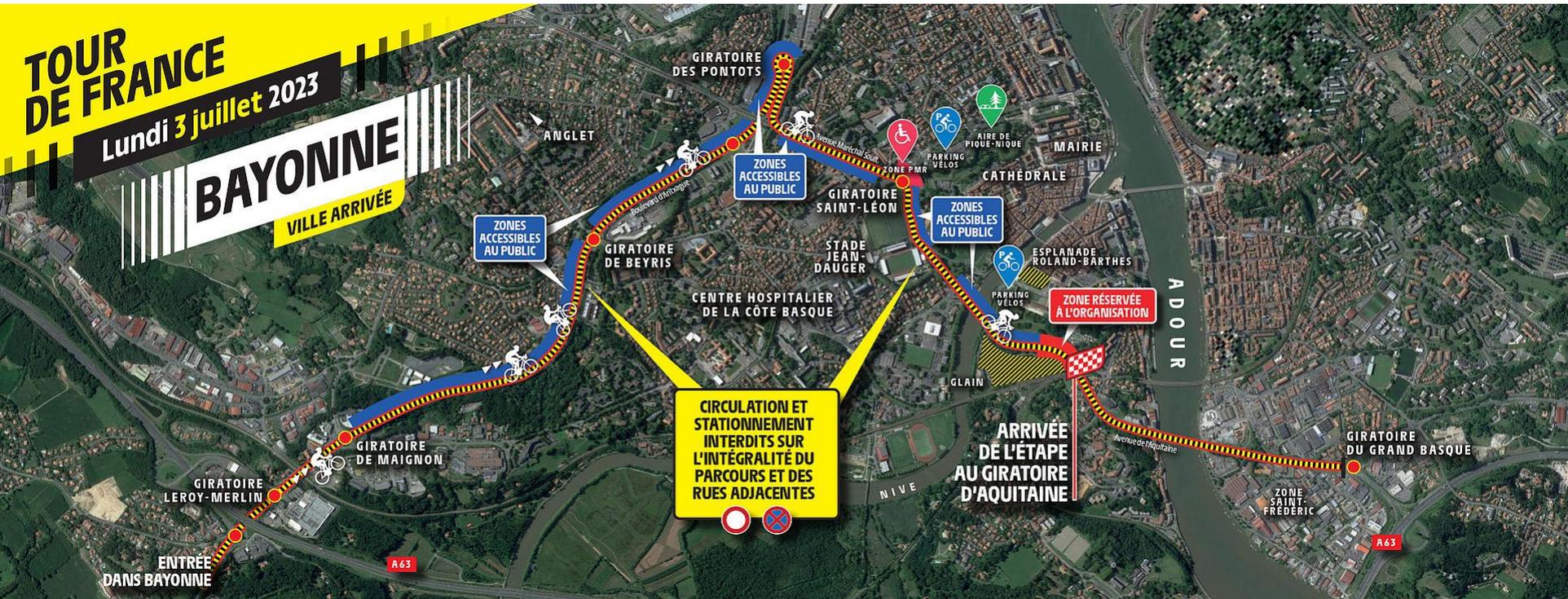
- <https://www.communaute-paysbasque.fr/projet-damenagement-urbain-rive-droite-de-ladour>
- <https://www.facebook.com/Projetrivedroitedeladour>
- <https://www.bayonne.fr/information-transversale/grands-projets/rive-droite-de-ladour-31349>

TOUR DE FRANCE

Lundi 3 juillet 2023

BAYONNE

VILLE ARRIVÉE



ECHANGES

4/ Conclusion



PROCHAINE RENCONTRE

Réunion inter-quartiers
avec Monsieur le Maire

Samedi 23 septembre
10h-14h

Bilan de mandat

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE